



## Garde unilatérale et déménagement

-----  
Par Ptitedup

Bonjour, en 2012 j ai obtenu la garde unilatérale de mon fils d un an et demi apres un Rapt, son père vivant a l etranger (amerique) a un droit de visite dans un point securiser une fois par mois.

Visite qu il exerce très peu, la dernière fois étant fevrier 2019. J ai déménager l an passé a 5h de route et je n ai pas informé le père car si celui ci venait en france, je me rendrais au point rencontre habituel pour sa visite pour ne rien modifier.. mais aujourd'hui j ai un doute sur ce fait...

Dois je le prévenir du changement d adresse ? Doit il connaitre notre adresse postale ou juste savoir dans quel coin on se situe ? Puis je faire style de rien et le prévenir qu on déménage pendant les vacances ?

Merci d avance de votre aide

-----  
Par sophie75

votre ex exerce son droit de visite afin de passer du temps avec son fils dans un lieu sécurisé une fois par mois. Vous avez certes déménagé mais cela n'empêche pas votre ex de voir son fils et vous de le lui présenter une fois par mois. le trajet peut être certes long pour votre fils. Votre ex serait-il intéressé s'il était informé de faire plus de kilomètres pour voir son fils . Si la réponse est oui, informez le juge des affaires familiales pour changer de lieu de rencontre